

Rapport d'activité pour l'exercice 1947-1948

Autor(en): **Rebetez, Ali**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **52 (1948)**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport d'activité

pour l'exercice 1947-1948

par M. ALI REBETEZ, président central

Mesdames, Messieurs,

Chers Emulateurs,

L'assemblée générale annuelle de la Société jurassienne d'Emulation est toujours l'objet d'une grande joie pour son comité central et pour son président, en particulier, à qui incombe le soin de broser le tableau du travail accompli et le budget de la besogne en souffrance.

Nous ne nous bercerons pas d'illusions en pensant que le plateau de la balance penchera du côté de ce qui a été fait. Nos travaux sont loin d'être achevés; ils ne le seront jamais et les nombreuses tâches qui restent à l'ordre du jour nous engagent à travailler avec une plus grande joie au développement intellectuel et moral de notre beau Jura.

Le flambeau de 1847 a apporté une lumière généreuse aux différents étages de l'immeuble! Il nous appartient d'éclairer aussi les mansardes et d'améliorer l'ensemble. C'est précisément vers ce but qu'ont tendu nos efforts au cours de la première étape de notre deuxième centenaire. Comme bien des artisans, nous avons œuvré dans l'ombre pour consolider les bases de cet édifice duquel les fêtes du Centenaire nous ont montré toute l'importance, la solidité, voire la nécessité.

Le Centenaire! Pouvait-on imaginer une manifestation plus digne et plus propre à revigorer nos sentiments d'attachement au Jura? Nous restons sous l'influence de son souvenir tout empreint de luminosité. Nous nous sentons pressés de redire notre vive gratitude à toutes les personnes et à toutes les institutions qui ont contribué à la réussite de cette belle manifestation de l'esprit jurassien.

Nous vous remercions, sociétés correspondantes et amies, de l'honneur que vous nous avez fait et de la joie que vous ne cessez de nous causer en prenant une part active à nos travaux. A vous, Mesdames et Messieurs, chers Emulateurs, nous exprimons nos sentiments

de profonde reconnaissance; votre présence, vos conseils constituent pour nous le plus précieux des encouragements.

L'année 1947 marquera spécialement dans les annales de l'Emulation jurassienne et, une fois de plus, Porrentruy s'ennorgueillit, à juste titre, d'être le berceau de cette institution bienfaisante. Le volume des «Actes» qui vous sera adressé dans quelques semaines contient une relation toute de charme et de finesse, due à la plume de notre aimable et dévoué collègue, le Dr Alfred Ribeaud, avocat. Ainsi donc, nous vous réservons la surprise de ce beau film du Centenaire.

HOMMAGE AUX DISPARUS

Mais, nous nous sentons pressés d'adresser un hommage de reconnaissance et de réserver une pensée de pieux souvenir à ceux de nos membres que la mort nous a ravis.

Nous citons:

Section de Porrentruy: Alfred Bourquard.

Section de Delémont: Dr Dübi.

Section de l'Erguël: Pasteur Gerber; pasteur Voumard; Eglin Albert; Wild Albert; Bægli Jacques; Meyrat Ernest; Dr Eguet.

Section de la Prévôté: Ch. Robert; Fernand Jabas; Onésime Sautebin; André Ruedin.

Section de Berne: Edouard Imhof.

Section de La Neuveville: Oehler.

Section de Tramelan: Ch. Choffat.

Section de Genève: Dr Albert Cuttat.

Section de Lausanne: Jean-Pierre Racine; Roger Devaux.

LES «ACTES»

Vous les attendez avec impatience! C'est gentil à vous, merci! Nous vous avons promis de faire mieux; nous nous sommes efforcés de tenir cette promesse, mais des circonstances indépendantes de notre volonté nous mettent dans l'obligation de vous dire que l'impression du volume n'est pas complètement achevée. Si, d'une part, nous pouvons faire endosser une bonne partie du retard à la fabrique de papier, d'un autre côté, nous reprendrons la formule de l'année dernière: «Que les personnes intéressées directement à la publication des «Actes» veuillent bien se soumettre à un petit examen de conscience; elles ne manqueront pas d'observer une certaine réserve en plaidant coupable!...»

On nous permettra de rappeler aux auteurs de mémoires combien nous apprécions — et l'imprimeur avant tout — des travaux parfaitement au point, ce qui évite des corrections, des remaniements avant la remise du «bon à tirer».

Messieurs les rédacteurs des chroniques et des rapports, présidents et membres des comités de nos sections, nous tenons à vous dire combien votre aide nous est précieuse; permettez-nous cependant d'ajouter qu'un brin de diligence et de ponctualité ne diminuerait en rien cette aimable collaboration.

Force nous est de reconnaître que la diffusion de notre volume s'effectue avec trop de retard. Nous avons la certitude qu'il est possible de faire mieux et nous prenons l'engagement solennel de vous en fournir la preuve à très brève échéance.

Le volume de l'an dernier — imprimé à «La Bonne Presse», à Porrentruy — ne le cède en rien à ses prédécesseurs tant par sa présentation que par la qualité de son contenu. Il complète heureusement la série de nos publications et nous remercions les auteurs, les rédacteurs des chroniques et rapports, l'imprimeur qui ont collaboré à la présentation de cet ouvrage.

PUBLICATIONS

Et puisque nous en sommes au chapitre des publications, rappelons, en toute modestie, que nous avons porté intérêt aux demandes de subsides de deux institutions jurassiennes: **La Revue Transjurane**, paraissant à Tramelan, et les Editions «**Chante-Jura**», à La Ferrière. Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte d'adresser nos félicitations sincères et nos souhaits de parfaite réussite aux fondateurs courageux et désintéressés de ces institutions jurassiennes.

Si nous insistons sur le terme «courageux» c'est précisément parce que nous faisons l'expérience que les bénéfices des éditions jurassiennes n'ont rien de comparables aux résultats financiers des grandes industries chimiques ou des trusts américains. Notre caisse centrale a été douloureusement mise à contribution par le règlement des factures relatives à l'impression du «Glossaire des patois de l'Ajoie» et des deux fascicules de chansons jurassiennes «**La Veillée**».

L'an dernier, nous adressions des remerciements bien mérités à M. Simon Vatré et à M. Jules Surdez qui n'ont pas hésité à fournir un gros effort pour sortir de l'oubli nos patois ajoulots, de même qu'à M. Albert Béguelin, compositeur — et à ses collaborateurs — pour l'heureuse harmonisation de nos vieux airs jurassiens. Aujourd'hui, nous serions heureux d'exprimer notre gratitude aux amateurs de ces ouvrages. Il s'agit bien de publications d'un ordre particulier; nous le recon-

naïssons, mais nous persistons à croire que bon nombre de nos membres ont oublié notre appel et qu'un jour viendra où ils seront enchantés de posséder ces recueils de notre folklore. Par ailleurs, nous comptons sur l'amabilité de nos sociétés artistiques jurassiennes. En mettant à l'étude les chœurs que nous leur présentons, elles nous donneront la preuve de l'attention soutenue qu'elles portent à la défense spirituelle du pays.

Quelques interventions directes auprès de nos membres et amis nous ont permis de placer un bon contingent de l'ouvrage remarquable : «Les Monuments historiques du Jura bernois». Le stock de ces publications de valeur s'épuise rapidement et nous voudrions inviter les amateurs à s'annoncer sans tarder.

Quant à l'«Armorial du Jura», il continue à faire l'objet de savantes recherches dues à la patience, à l'enthousiasme et à la très grande compétence de M. le Dr André Rais, archiviste. Nous ne commettrons pas d'indiscrétion en disant que M. Rais et ses dévoués collaborateurs — parmi lesquels nous relevons le nom de M. le Dr Olivier Clottu, médecin à Saint-Blaise — consacrent la majeure partie de leurs instants de loisirs à la cueillette d'armoiries dans toutes les localités jurassiennes et dans les régions avoisinantes, sans parler de l'examen des liasses provenant des Archives cantonales ou des archives de nos bourgeoisies (Nous savons, en particulier, que le classement des archives de la Bourgeoisie de Porrentruy fut l'occasion de découvertes extraordinaires de M. le Dr A. Rais; plus de 2000 photographies de sceaux et documents fort importants relatifs aux origines des familles non seulement de la ville, mais de l'Ajoie).

D'un rapport du président de la commission d'enquête, nous extrayons le passage suivant :

« Quelle mine ! Etant donné les découvertes heureuses et inédites, nous ne pouvons nous résigner à publier l'Armorial et Livre d'or des familles jurassiennes qu'après l'épuisement du filon. — Selon toutes prévisions, les recherches seront terminées d'ici deux ans et nous pourrions alors songer à la mise en œuvre d'un ouvrage qui groupera ou contiendra l'histoire de plus de 3500 familles du Jura ».

Ce qui précède nous donne la certitude que la moisson est grande; notre Armorial sera donc un modèle du genre et nous y tenons beaucoup. Une des premières tâches du nouveau comité central sera d'examiner le plan financier de cette publication. En disant «plan financier», nous n'exagérons rien puisqu'il faudra rassembler de 90 à 100 billets de mille pour assurer sa parution. C'est énorme... et impossible direz-vous ! Nous vous répondrons : le mot «impossible» n'est pas français...

En attendant, faisons confiance à M. le Dr André Rais et à ses collaborateurs tout en leur exprimant nos sentiments de reconnaissance.

LE PRIX LITTÉRAIRE JURASSIEN

La Commission que préside M. le Dr Alfred Ribeaud, avocat à Porrentruy se réunira d'ici quelques semaines pour jeter les bases de notre prochain concours littéraire. Nous spécifions qu'un nouveau règlement est à l'étude et qui sera de nature à donner satisfaction à nos jeunes «Flaubert» et à tous les amateurs jurassiens.

L'enquête sur le folklore et les recherches sur le **Droit coutumier** de l'ancien **Evêché de Bâle** restent à l'ordre du jour et le Comité central prendra toutes dispositions utiles pour faciliter la tâche des personnes qui voudront bien se consacrer à ces travaux.

LES CONFÉRENCES ET LES SPECTACLES

Nous rendons hommage aux comités des sections qui, suivant nos conseils de l'an dernier, ont essayé de replacer leur activité dans le cadre qu'avaient préconisé les Thurmann et les Stockmar. Cependant, trop peu de nos groupements ont fait usage de notre service interne de conférences. C'est donc à bon escient que nous disions: «Nul n'est prophète en son pays».

Et pourtant, nous ne nous lasserons pas de recommander avec insistance l'appel de conférenciers jurassiens. Nos sections ne doivent rien négliger qui soit de nature à instruire nos membres, à les regrouper, à les enthousiasmer.

L'art, l'histoire, la littérature font partie des raisons de vivre; ils restent liés à toutes les perspectives du monde actuel.

L'enthousiasme!... Voilà bien le levier qui permettra de soulever les plus lourdes indifférences. Au risque d'être qualifié de pessimiste, nous n'hésiterons pas à affirmer que l'atmosphère jurassienne est par trop saturée de cette indifférence, génératrice de malentendus. Nos poètes et nos musiciens ont chanté l'âme jurassienne; nous voudrions la sentir vibrer avec plus d'intensité.

Il nous sera possible d'atteindre ce premier but si vous, Emulateurs, vous voulez bien consentir à resserrer les liens de ce faisceau que nous voudrions pouvoir appeler... oh! bien modestement... le Jura intellectuel. Tous nos comités de sections s'emploieront aussi à atteindre ce premier objectif, nous en sommes certains et nous leur faisons confiance. Et, reprenant l'expression d'un reporter des grandes conférences de Genève, nous dirons: «L'heure est venue de veiller sur ce qu'on aime». Nombreux sont actuellement les objectifs inquisiteurs braqués

sur le Jura. Il ne s'agit pas de jouer à l'enfant qui sourit en attendant l'envol du petit oiseau ; montrons-nous tels que nous sommes, mais n'ayons pas honte de nous montrer et de nous affirmer.

Nous vous remercions de tout cœur MM. Fell, Gressot, Ribeaud d'avoir bien voulu vous mettre à disposition de quelques-unes de nos sections et des groupements de Jurassiens établis en dehors de la patrie pour traiter de la question jurassienne.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Nous nous efforçons de maintenir un contact très étroit avec les deux grandes associations jurassiennes «Pro Jura» et l'ADIJ., institutions qui portent un intérêt marqué à tous nos travaux et qui se penchent avec bienveillance sur nos soucis financiers. Nous exprimons aux organes directeurs de ces groupements nos félicitations les plus sincères pour la belle activité dont ils font preuve et l'expression de toute notre gratitude.

Nous continuons, d'autre part, à resserrer les liens d'amitié qui nous unissent aux diverses sociétés savantes de Suisse et de l'étranger. Chaque jour, notre bibliothèque centrale s'enrichit des publications fort intéressantes que nous adressent ces institutions à qui nous envoyons avec plaisir notre volume des «Actes».

Dans la mesure du possible, nous assistons aux assemblées annuelles des principales sociétés correspondantes ou nous chargeons un délégué de nous y représenter.

Nous remercions M. le pasteur Rufer, président de la section de l'Erguël, d'avoir bien voulu parler au nom du Comité central à l'imposante manifestation commémorative en l'honneur du Doyen Morel, à Corgémont, le président étant retenu, ce même jour, aux fêtes du Jubilé de l'Ecole secondaire de Porrentruy.

NOS FINANCES

Le cadre de notre trésorerie a été fortement ébranlée par l'organisation des fêtes du Centenaire, mais nous nous en voudrions d'émettre un seul regret à ce sujet, puisqu'un bénéfice moral considérable nous a été donné en compensation.

Loin de nous l'intention de vous conduire dans le dédale des chiffres, mais il est pourtant de notre devoir de vous orienter en vous disant qu'une somme de fr. 15,227.80 représente la dépense effective des manifestations de Porrentruy en 1947. Il est peut-être bon de préciser que le Comité central a voulu marquer cet événement en offrant le bel ouvrage du Centenaire à tous les Emulateurs, ce qui représente une dépense totale de fr. 11,100.— environ qui n'a

été compensée que par un apport de fr. 3,500.— de cotisations supplémentaires.

Si nos regards se portent sur le côté positif du problème, nous constatons avec un réel plaisir que la plupart des industriels et commerçants du Jura ont bien voulu marquer l'intérêt qu'ils portent à notre vieille institution en la dotant d'un fonds spécial destiné à encourager le développement des lettres et des arts.

La souscription ouverte par le Comité central nous a permis de constituer un Fonds du Centenaire de fr. 20,000.—. Le résultat de nos démarches est digne d'intérêt, nous en convenons, mais nous devons constater que quelques-unes de nos sections auraient pu faire mieux. Une fois de plus, nous avons eu la preuve que nos groupements attendent beaucoup de l'organe central. Nous nous abstiendrons de donner ici la liste des sections qui n'ont pas jugé à propos de nous aider dans cette réalisation, mais nous ne résistons pas au désir de signaler le bel effort fourni par La Chaux-de-Fonds, l'Erguël, la Prévôté, Delémont, Tramelan. Il vous intéressera aussi de savoir que le Comité central a montré l'exemple en recueillant plus de fr. 15,000.—.

Laissons la discrimination des mérites de côté, pour adresser nos remerciements les plus sincères à toutes les personnes et institutions qui ont compris notre appel.

Nous exprimons nos sentiments de gratitude au Conseil-exécutif du canton de Berne et à la Direction de l'Instruction publique, et nous tenons à préciser qu'il ne s'agit pas de «marchandages» comme d'aucuns ont eu l'amabilité de le prétendre. La Société jurassienne d'Emulation, pas plus que son Comité central ne peuvent être taxés de «vendus»; il est bon de discerner.

Et pour mettre un point final à cette communication touchant nos finances, informons nos membres que la Délégation générale a décidé, à l'unanimité, de porter le prix des «Actes» de cette année à fr. 7.—, au lieu de fr. 6.—. Comme il s'agira d'un volume de plus de 400 pages, nul n'hésitera à consentir ce petit sacrifice supplémentaire. D'avance, nous vous remercions.

COMITÉ DE MOUTIER

Notre rapport serait incomplet, semble-t-il, si nous ne nous arrêtions pas quelques instants aux travaux du Comité de Moutier, ce nouvel organisme issu de l'assemblée populaire du 20 septembre 1947, à Delémont, et définitivement constitué le 2 octobre de la même année, à Moutier, sous la présidence de M. Louis Bueche, architecte à Saint-Imier, ancien président du Grand Conseil bernois.

Trois délégués du Comité central représentent l'Emulation au sein de cet organisme appelé à défendre les droits du Jura: MM. Dr Alfred Ribeaud, qui a été investi de la vice-présidence, Xavier Billieux et votre serviteur.

Tous, vous avez suivi de très près les travaux du Comité de Moutier, soit en prenant connaissance des articles de presse, soit en lisant le mémoire très complet adressé au Conseil d'Etat.

Nous ne saurions mieux vous orienter qu'en reprenant quelques passages du rapport très substantiel que fit sur cette question M. le Dr Ribeaud, à la réunion de la Délégation générale, à Bienne, le 20 mai dernier.

«Les membres du Comité de Moutier sont les mandataires de l'assemblée du 2 octobre 1947, qui a nettement défini leur mission. L'assemblée de Moutier était elle-même l'émanation et devait constituer l'expression positive du meeting de Delémont du 20 septembre 1947, où le patriotisme et l'esprit d'indépendance de notre pays se sont manifestés d'éclatante façon.

Notre action, notre mission, notre devoir sont nés de cet acte de patriotisme et de cet esprit d'indépendance. Nous avons un devoir à remplir: mettre fin au malaise jurassien, au moyen d'une solution qui réponde aux vœux formulés par le peuple. Celui-ci a mis en nous une confiance que nous ne trahirons pas.

Nous avons dit: Le Jura est une entité ethnique; l'ancien canton est une autre entité ethnique.

Des différences essentielles existent entre ces deux entités. Ces différences sont la conséquence de la formation historique de l'une et de l'autre de ces entités, de leurs traditions, de leur façon de sentir et de penser, de leur langue, et, souvent, de leur orientation confessionnelle.

La législation bernoise, émanation de l'entité numériquement la plus forte, procède d'un système de majorisation. Elle est l'expression d'une entité étrangère, par sa nature, à l'entité jurassienne.

Les conséquences de cet état de fait et de droit sont celles-ci:

L'entité spécifiquement bernoise tend à son expansion sur le plan culturel et linguistique. Son action ne peut avoir pour résultat qu'une lente, mais constante assimilation de l'entité jurassienne.

Dans l'état actuel de notre organisation cantonale, l'entité jurassienne est donc condamnée à disparaître dans un temps plus ou moins long.

Dès lors, la défense des droits du Jura s'impose, soit la sauvegarde de l'existence même du pays en tant qu'expression ethnique déterminée; car le danger d'étouffement est évident.

Trois éventualités se présentent :

Ou bien la majorisation — assimilation, étouffement — se poursuivra, du fait de l'acceptation, par l'entité jurassienne, de la situation actuelle imposée par l'ancien canton, et contre laquelle, au contraire, s'est élevée l'assemblée de Delémont, origine de notre mission ;

Ou bien un système nouveau favorisera le développement du Jura, selon son propre génie national ;

Ou bien ce sera la rupture, c'est-à-dire au point de vue bernois, la séparation d'une minorité au sein du canton, et, au point de vue jurassien, l'accession du pays au rang de canton suisse.

La première éventualité — majorisation, assimilation, étouffement — est à quoi s'oppose la population autochtone et non encore assimilée du Jura. Notre peuple s'en défend depuis plus de cent-trente ans. Il entend l'écarter définitivement, par tous les moyens. Elle est la tâche qui nous est impartie et que nous avons acceptée. Cette tâche, nous devons la remplir dans la pensée exprimée par le peuple rauracien. Nous aurons à rendre des comptes à la volonté populaire.

La deuxième éventualité — celle qu'envisage, en premier lieu, le Comité de Moutier — doit être l'établissement d'un système politique qui consistera à neutraliser l'action de la majorité ethnique bernoise dans toutes les questions touchant le génie national du Jura ; ce système comprend des mesures législatives particulières, des réformes de structure propres à garantir les conditions nécessaires d'un harmonieux développement de l'entité ethnique jurassienne.

La troisième éventualité deviendrait inévitable, si la majorité bernoise rejetait les justes revendications de l'organe constitué par les assemblées de Delémont et de Moutier.»

C'est ainsi qu'en date du 30 avril 1948, le Comité de Moutier arrêtait — à l'unanimité — le texte suivant qui constitue la conclusion de son mémoire au Gouvernement bernois :

«Le Comité de Moutier a posé en fait :

Primo : L'existence, dans le canton de Berne, de deux peuples distincts : le peuple bernois, d'une part, et le peuple jurassien d'autre part ;

Secundo : La nécessité d'un statut juridique spécial pour le Jura.

Et, en conclusion :

La Constitution cantonale devra reconnaître, avec toutes les conséquences qui en découlent, que, dans l'Etat de

Berne, la souveraineté appartient au peuple bernois, d'une part, et au peuple jurassien, d'autre part, qui l'exercent conjointement.

Ce point acquis, il reste à établir comment, juridiquement et pratiquement, il faut en assumer la réalisation.

Le C. M. estime que la sauvegarde des droits du Jura implique l'institution d'un système fédéraliste et bicaméral.

Nous ne voulons pas allonger ce rapport en vous énumérant toutes les revendications qui ont été adressées au Comité de Moutier. «C'est une montagne de doléances, de revendications de toutes sortes qui s'est abattue sur nous, disait M. Bueche, président, lors de l'ouverture de la séance du 30 avril dernier. Plus de trois cents postulations et pétitions particulières, traitant de tous les domaines de la vie et de l'administration, mais surtout (et c'est caractéristique) de questions d'ordre culturel et non de gros sous.»

Il est bon de signaler ici que le Comité central de l'Emulation n'a fait que préciser les revendications qui sont à l'ordre du jour depuis plusieurs années.

En résumé, nous vous proposons de faire confiance au Comité de Moutier qui continue à œuvrer avec beaucoup de méthode pour le plus grand bien du Jura tout entier.

CONCLUSION

La conclusion de ce modeste rapport? Nous vous laissons le soin de la formuler. En tout état de cause, vous pouvez être assurés que tous nos efforts ont été concentrés sur un seul but : le développement intellectuel et spirituel du Jura.

A tous ceux qui nous ont prêté un appui effectif, nous disons merci. Nos sentiments de gratitude s'en vont aux comités de nos sections, aux membres du Comité central, à vous tous, Mesdames et Messieurs, qui suivez de près les travaux de notre société.

Et, pour terminer, on nous permettra d'évoquer ici le souvenir des hommes de 1848 qui ont doté notre pays d'une Constitution qui est bien l'œuvre capitale de notre histoire contemporaine. «C'est elle qui nous a fait un peuple, écrivait Albert Bonnard; c'est elle qui a assuré la paix intérieure durable, l'accord entre les Confédérés, la tolérance réciproque».

D'un écrit de Rousseau, nous extrayons le passage suivant: «Mon père, en m'embrassant, fut saisi d'un tressaillement que je crois sentir et partager encore: Jean-Jacques, me disait-il, aime ton pays».

Et nous vous disons tout simplement, non sans tressaillir:
Mesdames, Messieurs, chers Emulateurs, aimez votre Jura.